

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 6 mai 2026, a adopté l'ordonnance suivante en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) :

**Ordonnance approuvant une convention d'exploitation type entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal et approuvant des modifications aux conventions d'exploitation types existantes aux fins de l'application du règlement (23)**

Les 5 conventions types sont jointes en annexes à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 12 mai 2026

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat